Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 22/05/2025
ID : 062-216207365-20250521-DEC2025_091-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL EDUCATIF POUR L'ECOLE MATERNELLE JACQUES PREVERT

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la nécessité d'acquérir du matériel éducatif pour les élèves de maternelle du Groupe Scolaire Terre de Lys ;

Vu la proposition tarifaire présentée par la société NATHAN ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société NATHAN (sise 92 avenue de France – 75013 PARIS) un devis relatif à l'acquisition de divers matériels pour l'école maternelle Jacques Prévert du groupe scolaire Terre de Lys, pour un montant total de **4.982,70€** TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 21 mai 2025

DEC2025_091

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

MAIRIE DE SAILLY-SUR-LA-LYS - 62840

DGS